

2018-3710  
2018-09-25

<b>GROUPE</b>	<b>2</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	----------	------------------

## **HERBICIDE NICOSH**

GRANULÉS MOUILLABLES (75 %)

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE MAÏS CULTIVÉ, MAÏS DE SEMENCE  
ET LE MAÏS SUCRÉ SEULEMENT

N<sup>o</sup> D'HOMOLOGATION : 33227 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

USAGE AGRICOLE

LIRE CETTE ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

**PRINCIPE ACTIF** : Nicosulfuron 75 %

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**CONTENU NET** : 33,4 g-1,336 g, vrac

Sharda Cropchem Limited  
2nd Floor, Prime Business Park,  
Dashrathlal Joshi Road,  
Vile Parle (West)  
Mumbai 400056 India

Canadian Agent:  
Sharda Cropchem Limited  
601 - 402 - 21st Street East  
Saskatoon, SK, S7K 0C3  
1-888-931-2530

## **PRÉCAUTIONS :**

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des chaussettes, de même que des gants et des chaussures résistant aux produits chimiques. Les gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis pour l'utilisation d'un pulvérisateur à rampe.
- Ne contaminer aucun plan d'eau.
- Pulvériser seulement lorsque le potentiel de la dérive est au minimum envers les endroits habités par des humains ou les endroits d'activité humaine tels que les maisons, les chalets, les écoles et les sentiers récréatifs. Prendre en considération la vitesse du vent, la direction du vent, la température, les équipements de pulvérisation et l'étalonnage du pulvérisateur.
- NE PAS appliquer sur un plan d'eau.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:**

- Ce produit est **TOXIQUE** pour les plantes terrestres et les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons spécifiées sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**.
- Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, éviter d'appliquer le produit sur des pentes modérées à fortes ou sur des sols compactés ou argileux.
- Éviter d'appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes précipitations.
- La contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le bord des plans d'eau

## **PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique

**ENTREPOSAGE :**

Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement, à l'écart des autres pesticides, des engrais ou de la nourriture pour les humains ou les animaux. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Toujours bien refermer le contenant.

**ÉLIMINATION :**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

S'il s'agit d'un sac en plastic :

1. Rendre le sac inutilisable.
2. Éliminer le sac conformément à la réglementation provinciale.

S'il s'agit d'un contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se retrouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'y aller porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte de contenants dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**GROUPE 2 HERBICIDE**

**HERBICIDE NICOSH**

GRANULÉS MOUILLABLES (75 %)

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE MAÏS CULTIVÉ, MAÏS DE SEMENCE  
ET LE MAÏS SUCRÉ SEULEMENT

N<sup>o</sup> D'HOMOLOGATION : 33227 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

USAGE AGRICOLE

LIRE CETTE ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

**PRINCIPE ACTIF** : Nicosulfuron 75 %

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

**CONTENU NET** : 33,4 g-1,336 g, vrac

Sharda Cropchem Limited  
2nd Floor, Prime Business Park,  
Dashrathlal Joshi Road,  
Vile Parle (West)  
Mumbai 400056 India

Canadian Agent:  
Sharda Cropchem Limited  
601 - 402 - 21st Street East  
Saskatoon, SK, S7K 0C3  
1-888-931-2530

## **PRÉCAUTIONS :**

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des chaussettes, de même que des gants et des chaussures résistant aux produits chimiques. Les gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis pour l'utilisation d'un pulvérisateur à rampe.
- Ne contaminer aucun plan d'eau.
- Pulvériser seulement lorsque le potentiel de la dérive est au minimum envers les endroits habités par des humains ou les endroits d'activité humaine tels que les maisons, les chalets, les écoles et les sentiers récréatifs. Prendre en considération la vitesse du vent, la direction du vent, la température, les équipements de pulvérisation et l'étalonnage du pulvérisateur.
- NE PAS appliquer sur un plan d'eau.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

## **PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INGESTION:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Appliquer un traitement symptomatique.

## **IMPORTANT**

Les arbres ou autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible si l'on ne respecte pas les règles suivantes : Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles. Ne contaminer aucun plan d'eau, y compris l'eau d'irrigation. Garder à l'écart des engrais, des

insecticides, des fongicides et des graines.

APPLIQUER l'Herbicide NICOSH AVEC UN AGENT TENSIO-ACTIF RECOMMANDÉ.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Porter des gants résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, le nettoyage et lorsqu'on effectue des réparations.

Suivre attentivement les instructions de nettoyage du pulvérisateur, car les résidus d'herbicide demeurant dans le réservoir peuvent endommager les cultures autres que le maïs.

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

L'Herbicide NICOSH est une préparation sous forme de granules dispersables à mélanger avec de l'eau et à appliquer en postlevée sur le maïs cultivé dans l'est du Canada pour supprimer le chiendent et les graminées annuelles. L'Herbicide NICOSH est non corrosif, ininflammable, non volatil et il ne gèle pas.

### **MODE D'EMPLOI :**

#### **CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET ACTIVITÉ BIOLOGIQUE**

- L'Herbicide NICOSH inhibe rapidement la croissance des mauvaises herbes sensibles; les symptômes typiques apparaissent généralement au bout de 5 à 7 jours, mais peuvent ne devenir visibles que 2 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes.
- La chaleur et l'humidité intensifient l'action de l'Herbicide NICOSH, tandis qu'un temps frais ou/et sec peut la réduire ou la ralentir. Il est possible que les mauvaises herbes qui ont été endurcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées.
- L'efficacité de l'Herbicide NICOSH peut être réduite s'il pleut dans les 2 à 4 heures suivant l'application.
- L'Herbicide NICOSH agit par contact foliaire, il n'assure pas la suppression résiduelle des graminées ou des mauvaises herbes à feuilles larges dont les graines peuvent germer après l'application. La suppression des mauvaises herbes peut être réduite si le couvert végétal du maïs les recouvre complètement, empêchant l'herbicide de les atteindre.
- On risque d'obtenir de mauvais résultats ou d'endommager la culture si l'on applique l'herbicide sur des plantes éprouvées par:
  - un temps anormalement chaud ou froid
  - des conditions environnementales telles que la sécheresse, un sol saturé d'eau, la grêle ou le gel
  - la maladie ou les ravages occasionnés par des insectes ou des nematodes.
  - un traitement herbicide préalable ou l'effet résiduel d'une application d'herbicide effectuée l'année précédente
- Retarder l'application jusqu'à ce que les plantes, tant les mauvaises herbes que le maïs, se rétablissent et recommencent à croître. Si le maïs est endommagé par le gel, attendre de 48 à 72 heures avant d'appliquer L'Herbicide NICOSH. Dans le cas où les plantes sont soumises à des conditions difficiles immédiatement après le traitement, la culture peut être endommagée et l'efficacité de l'herbicide réduite.
- S'assurer que la rampe de pulvérisation soit réglée à la bonne hauteur par rapport aux plants de maïs afin d'assurer une application précise et uniforme de l'Herbicide NICOSH et d'ÉVITER toute accumulation du produit dans les verticilles du maïs.

## DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

- Ce produit est TOXIQUE pour les plantes terrestres et les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons spécifiées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, éviter d'appliquer le produit sur des pentes modérées à fortes ou sur des sols compactés ou argileux.
- Éviter d'appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes précipitations.
- La contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et le bord des plans d'eau.

Lire « Utilisation à des fins spéciales » avant d'utiliser sur le maïs sucré ou le maïs de semence.

## MODE D'EMPLOI:

- Attendre 12 heures après l'application avant de retourner dans des champs traités.
- Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, de la température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

## Application:

- NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille moyenne de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE).
- NE PAS appliquer par voie aérienne.

## Zones tampons :

L'utilisation des méthodes et de l'équipement de pulvérisation suivants NE requiert PAS une zone tampon : pulvérisateur manuel ou dorsal, pulvérisateur à écrans protecteurs, traitement localisé, trempage du sol et incorporation au sol.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et le bord le plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (p. ex. prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, pâturages, grands pâturages libres et zones arbustives).

Dose d'application (g m.a./ha)	Zone tampon (en mètres) requise pour la protection des habitats terrestres
25	2
12.5	1

Dans le cas de l'application au moyen d'un pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe est munie d'un écran sur toute sa longueur (voile ou toile) et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire de 70 % la zone tampon spécifiée sur l'étiquette. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique se trouvant à une hauteur d'au plus 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire de 30 % la zone tampon spécifiée sur l'étiquette. Si on utilise un mélange en cuve, il faut consulter l'étiquette des autres produits du mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive) parmi celles don't sont assortis les produits entrant dans la composition du mélange.

## L'HERBICIDE NICOSH UTILISÉ SEUL DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

## ADJUVANTS DE PULVÉRISATION

L'Herbicide NICOSH doit être appliqué avec un adjuvant de pulvérisation recommandé ci-dessous:

Adjuvant de pulvérisation	Volume d'adjuvant / Volume de solution de pulvérisation	Taux (% v/v)
Agent tensio-actif non- ionique <sup>1</sup> plus 28% UAN <sup>2</sup>	2 L / 1000 L + 5 L / ha	0,2 5 L/ ha
Agent tensio-actif non- ionique <sup>1</sup> plus 28% UAN <sup>3</sup>	2 L / 1000 L + 12,5 L / 1000 L	0,2 1,25
Agent tensio-actif non- ionique <sup>1</sup>	2 L / 1000 L	0,2
Adapt *Concentré d'huile	10 L / 1000 L	1,0
Merge*	5 L / 1000 L	0,5
Sure-Mix <sup>md</sup>	5 L / 1000 L	0,5

<sup>1</sup> Agents tensio-actif non ionique recommandés : SIDEKICK\*, CITOWETT\* PLUS, AGRAL\* 90 ou AGSURF\*.

<sup>2</sup> Les agents tensio-actifs non ionique peuvent être appliqués avec du nitrate d'ammonium/urée sous forme liquide (UAN) ayant une concentration de 28% en raison de 5 L/ha pour obtenir une meilleure performance sur certaines mauvaises herbes.

<sup>3</sup> 1,25% v/v de UAN doit être inclus avec les mélanges en réservoir contenant l'herbicide Distinct\*.

#### TAUX ET PÉRIODES D'APPLICATION

Appliquer 33,4 g de l'Herbicide NICOSH par hectare, avec un agent tensioactif recommandé, en le pulvérisant à la volée sur le maïs et les mauvaises herbes aux stades indiqués ci-dessous:

CULTURE OU MAUVAISE HERBE	STADE DE CROISSANCE AU MOMENT DE L'APPLICATION
Maïs	1 <sup>re</sup> -8 <sup>e</sup> feuille (6 collerettes visibles) Voir le schéma ci-dessous.
Graminées annuelles nuisibles	1 <sup>re</sup> -6 <sup>e</sup> feuille (jusqu'au début du tallage - 2 talles à deux feuilles)
Chiendent	3 <sup>e</sup> -6 <sup>e</sup> feuille (10-20 cm de haut - feuille étendue)

#### STADES DE CROISSANCE DU MAÏS



Appliquer L'Herbicide NICOSH sur le maïs à compter de l'apparition de la 1<sup>re</sup> feuille jusqu'au stade de la 8<sup>e</sup> feuille (6 collerettes visibles). Le coléoptile (feuille courte et tronquée) compte comme la première feuille. On considère qu'une feuille est complètement développée lorsque la feuille suivante apparaît dans le verticille du maïs.

#### MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES AVEC 33,4 G D'HERBICIDE PAR HECTARE:

Pied-de-coq



Panic d'automne  
Sétaire verte  
Panic capillaire  
Chiendent<sup>1</sup>  
Sétaire glauque\*

**NOTE :** Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application de l'Herbicide NICOSH ne seront pas supprimées. Il faut procéder au traitement après que la majorité des mauvaises herbes sont sorties de terre.

Les graminées annuelles nuisibles sont plus sensibles à l'herbicide lorsqu'elles sont petites et en pleine croissance.

#### **Recommandations relatives à certaines mauvaises herbes:**

<sup>1</sup> Chiendent - Appliquer l'Herbicide NICOSH en postlevée avec un agent tensio-actif recommandé lorsque la majorité des pousses de chiendent croissent activement et se trouvent entre les stades de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> feuille (10 à 20 cm de haut - feuille étendue). Les graminées annuelles qui ne sont pas sorties de terre lors de l'application de l'Herbicide NICOSH sur le chiendent ne seront pas supprimées.

\* Afin de supprimer la Sétaire glauque, appliquer l'Herbicide NICOSH en postlevée avec du nitrate d'ammonium/urée sous forme liquide (UAN) ayant une concentration de 28% en raison de 5 L/ha avec un agent tensio-actif non-ionique recommandé OU appliquer l'Herbicide NICOSH avec Merge\*. Note: Si un agent tensio-actif non-ionique recommandé n'est pas utilisé avec l'UAN ou Merge n'est pas utilisé tel qu'indiqué ci-haut, on obtiendra seulement la répression du Sétaire glauque.

#### **MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE NICOSH – EST DU CANADA SEULEMENT**

NOTE: Certaines mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application des MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'Herbicide NICOSH ne seront pas supprimées. L'application doit être effectuée lorsque la majorité des mauvaises herbes sont sorties de terre.

NOTE: On peut observer une certaine réduction du degré de répression de la Sétaire glauque avec ces mélanges en réservoir.

#### **L'Herbicide NICOSH + L'Herbicide DISTINCT\***

L'Herbicide NICOSH peut être mélangé en réservoir avec l'Herbicide DISTINCT\* pour supprimer les graminées annuelles, le chiendent et plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges. Mélanger en réservoir 33,4 g/ha de l'Herbicide NICOSH et 285 g/ha de L'Herbicide DISTINCT\* avec un agent tensio-actif non ionique à 0,25 % v/v et du nitrate d'ammonium/urée sous forme liquide (UAN) à 1,25 % v/v.

Ce mélange en réservoir supprime ou réprime les mauvaises herbes contre lesquelles l'Herbicide NICOSH utilisé seul est efficace, plus les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de l'Herbicide DISTINCT\*. Se référer à la section «L'HERBICIDE NICOSH UTILISÉ SEUL » de la présente étiquette pour obtenir plus de détails sur l'application du produit et les restrictions relatives à son utilisation. Se référer à l'étiquette de l'Herbicide DISTINCT\* pour obtenir la liste des mauvaises herbes supprimées par cet herbicide et plus de détails sur son application et les précautions à prendre.

Le mélange en réservoir de l'Herbicide NICOSH + l'Herbicide DISTINCT\* doit être appliqué du

stade de la 2<sup>e</sup> feuille à celui de la 8<sup>e</sup> feuille du maïs.

### **L'Herbicide NICOSH + l'Herbicide PEAK·75WG + l'Herbicide BANVEL·II ou l'Herbicide BANVEL\* DRY**

L'Herbicide NICOSH peut être mélangé en réservoir avec l'Herbicide PEAK·75WG et avec l'Herbicide BANVEL·II ou l'Herbicide BANVEL\* DRY pour la suppression en un seul passage des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges. Voir le tableau ci-dessous pour connaître les espèces supprimées et le stade de croissance au moment de l'application. Mélanger en réservoir 33,4 g/ha de l'Herbicide NICOSH et 13,3 g/ha de l'Herbicide PEAK·75WG et 0,3 L/ha de l'Herbicide BANVEL·II ou 0,2 kg/ha de l'Herbicide BANVEL\* DRY avec un agent tensio-actif nonionique à 0,2 % v/v (2 L/1 000 L).

Se référer à la section « L'Herbicide NICOSH UTILISÉ SEUL » de la présente étiquette pour obtenir plus de détails sur l'application du produit et les restrictions relatives à son utilisation. Se référer aux étiquettes de l'Herbicide PEAK·75WG, l'Herbicide BANVEL·II et l'Herbicide BANVEL\* DRY pour obtenir plus de détails sur l'application, les précautions à prendre, et les directives pour la rotation des cultures.

Le mélange en réservoir de l'Herbicide NICOSH + l'Herbicide PEAK·75WG + l'Herbicide BANVEL·II ou l'Herbicide BANVEL\* DRY peut être appliqué entre les stades de 2 et de 7 feuilles du maïs.

<b>Mauvaise herbe</b>	<b>Stade de croissance au moment de l'application</b>
Renouée liseron*	1-6 feuilles
Renouée persicaire	1-4 feuilles
Chénopode blanc (y compris les biotypes tolérants aux triazines)	1-6 feuilles
Moutarde sauvage	2-12 feuilles, avant la floraison
Amarante à racine rouge (y compris les biotypes tolérants aux triazines)	1-6 feuilles
Petite herbe à poux	1-8 feuilles
Abutilon*	1-6 feuilles
Sétaire verte*	1-6 feuilles
Sétaire glauque*	1-6 feuilles
Pied-de-coq	1-6 feuilles

\*répression partielle seulement

### **L'Herbicide NICOSH + L'Herbicide MARKSMAN·**

L'Herbicide NICOSH peut être mélangé en réservoir avec l'Herbicide MARKSMAN· pour supprimer les graminées annuelles, le chiendent et plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges. Mélanger en réservoir 33,4 g/ha de l'Herbicide NICOSH et 2,5 L/ha de l'Herbicide MARKSMAN· avec un agent tensio-actif non ionique à 0,2 % v/v (2 L/1000 L) et appliquer en postlevée sur le maïs jusqu'au stade de la 5<sup>e</sup> feuille.

Ce mélange en réservoir supprime ou réprime les mauvaises herbes contre lesquelles l'Herbicide NICOSH utilisé seul est efficace, plus l'abutilon (plus sensible lorsqu'il est petit et en pleine croissance), la petite herbe à poux et chénopode blanc. Se référer à la section « L'Herbicide NICOSH UTILISÉ SEUL » de la présente étiquette pour obtenir plus de détails sur l'application du produit et les restrictions relatives à son utilisation. Se référer à l'étiquette de l'Herbicide MARKSMAN· pour obtenir plus de détails sur son application et les précautions à prendre.

Le mélange en réservoir de l'Herbicide NICOSH + l'Herbicide MARKSMAN· ne doit pas être

appliqué après le stade de la 5<sup>e</sup> feuille du maïs

#### **L'Herbicide NICOSH + L'Herbicide BANVEL II**

L'Herbicide NICOSH peut être mélangé en réservoir avec l'Herbicide BANVEL II pour supprimer les graminées annuelles nuisibles, le chiendent et plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges. Mélanger en réservoir 33,4 g/ha de l'Herbicide NICOSH et 600 mL/ha de l'Herbicide BANVEL II avec un agent tensio-actif non ionique à 0,2 % v/v (2 L/1000 L) et appliquer en postlevée sur le maïs jusqu'au stade de la 6<sup>e</sup> feuille (4 collerettes visibles ou 30 cm de hauteur – feuille étendue).

Ce mélange en réservoir supprime ou réprime les mauvaises herbes contre lesquelles l'Herbicide NICOSH utilisé seul est efficace, plus les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de l'Herbicide BANVEL II. Se référer à la section « L'HERBICIDE NICOSH UTILISÉ SEUL » de la présente étiquette pour obtenir plus de détails sur l'application du produit et les restrictions relatives à son utilisation. Se référer à l'étiquette de l'Herbicide BANVEL II pour obtenir la liste des mauvaises herbes supprimées par cet herbicide et plus de détails sur son application et les précautions à prendre.

Le mélange en réservoir de l'Herbicide NICOSH + l'Herbicide BANVEL II ne doit pas être appliqué après le stade de la 6<sup>e</sup> feuille (4 collerettes visibles ou 30 cm de hauteur-feuille étendue) du maïs.

#### **L'Herbicide NICOSH + L'Herbicide PARDNER**

L'Herbicide NICOSH peut être mélangé en réservoir avec l'Herbicide PARDNER pour supprimer les graminées annuelles, le chiendent et plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges. Mélanger en réservoir 33,4 g/ha de l'Herbicide NICOSH et 1,0 L/ha de l'Herbicide PARDNER avec un agent tensio-actif non ionique à 0,2 % v/v (2 L/1000 L) et appliquer en postlevée sur le maïs du stade de la 4<sup>e</sup> feuille au stade de la 8<sup>e</sup> feuille (2-6 collerettes visibles).

Ce mélange en réservoir supprime ou réprime les mauvaises herbes contre lesquelles l'Herbicide NICOSH utilisé seul est efficace, plus les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de l'Herbicide PARDNER. Se référer à la section « L'HERBICIDE NICOSH UTILISÉ SEUL » de la présente étiquette pour obtenir plus de détails sur l'application du produit et les restrictions relatives à son utilisation. Se référer à l'étiquette de l'Herbicide PARDNER pour obtenir la liste des mauvaises herbes supprimées par cet herbicide et plus de détails sur son application et les précautions à prendre.

Le mélange en réservoir de l'Herbicide NICOSH + l'Herbicide PARDNER ne doit pas être appliqué avant le stade de la 4<sup>e</sup> feuille (2 collerettes visibles) ni après le stade de la 8<sup>e</sup> feuille (6 collerettes visibles) du maïs.

#### **L'Herbicide NICOSH + L'Herbicide CALLISTO\* 480 SC**

L'Herbicide NICOSH peut être mélangé en réservoir avec l'Herbicide CALLISTO\* 480 SC pour supprimer les graminées annuelles, le chiendent et plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges. Mélanger en réservoir 33,4 g/ha de l'Herbicide NICOSH et 0,21 L/ha de l'Herbicide CALLISTO\* 480 SC avec l'agent tensio-actif non ionique AGRAL\* 90 à raison de 0,2 % v/v (2 L/1 000 L) et appliquer en postlevée sur le maïs à compter du stade de la 3<sup>e</sup> feuille jusqu'au stade de la 8<sup>e</sup> feuille du maïs et jusqu'au stade de la 8<sup>e</sup> feuille pour les mauvaises herbes à feuille large.

Pour supprimer d'autres mauvaises herbes à feuille large, ajouter de l'Herbicide AATREX\* Liquide 480 à raison de 0,58 L/ha dans le mélange en réservoir.

Ce mélange en réservoir supprimera ou réprimera les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette pour l'Herbicide NICOSH utilisé seul ainsi que les mauvaises herbes énumérées sur

l'étiquette de l'Herbicide CALLISTO· 480 SC. Se référer à la section « L'Herbicide NICOSH UTILISÉ SEUL » de la présente étiquette pour obtenir plus de détails sur l'application du produit et les restrictions relatives à son utilisation. Se référer à l'étiquette de l'Herbicide CALLISTO· 480 SC pour obtenir plus de détails sur les mauvaises herbes supprimées par cet herbicide et plus de détails sur son application, les directives pour la rotation des cultures et les précautions à prendre. Le cas échéant, se référer à l'étiquette de l'herbicide AATREX· Liquide 480 pour obtenir plus de détails sur l'application, les précautions à prendre, et les directives pour la rotation des cultures.

**AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE L'ÉNONCÉ SUIVANT AVANT D'UTILISER LE PRÉSENT PRODUIT À DES FINS SPÉCIALES:**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour les utilisations décrites ci-dessous a été élaboré par des personnes autres que Sharda Cropchem Limited et accepté pour homologation par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs (PEPUDU). Sharda Cropchem Limited elle-même ne fait aucune représentation et ne fournit aucune garantie relativement aux allégations concernant le rendement (efficacité) ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) pour ce produit lorsqu'il est utilisé sur la (les) culture(s) énumérées. Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur assument toutes les responsabilités inhérentes et s'engagent à ne pas tenir Sharda Cropchem Limited responsable de toute allégation fondée sur l'efficacité et la phytotoxicité pour ce qui est des usages décrits ci-dessous.

**MAÏS SUCRÉ:** EN VENTE POUR UTILISATION SUR TOUTES LES VARIÉTÉS DE MAÏS SUCRÉ, INCLUANT, MAIS NE SE LIMITANT PAS, AUX VARIÉTÉS DE MAÏS SUCRÉ ÉNUMÉRÉES SUR CETTE ÉTIQUETTE.

La tolérance des variétés de maïs sucré aux herbicides, y compris l'Herbicide NICOSH, peut varier. La tolérance de certaines variétés de maïs sucré énumérées sur cette étiquette a été confirmée quand l'Herbicide NICOSH est utilisé selon le mode d'emploi. Étant donné que toutes les variétés de maïs sucré n'ont pas été vérifiées pour la tolérance envers l'Herbicide NICOSH, le premier usage de l'Herbicide NICOSH devrait se faire sur une petite section de chaque variété pour confirmer la tolérance avant l'utilisation comme pratique régulière sur toute la culture. S'enquérir auprès de votre fournisseur de semences pour plus de détails sur la tolérance des variétés spécifiques de maïs sucré envers l'Herbicide NICOSH.

Pour supprimer les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette, appliquer l'Herbicide NICOSH à raison de 33,4 grammes/hectare + un agent tensio-actif homologué à 0,2% v/v (se référer à la section de l'étiquette intitulée « Adjuvants de pulvérisation ») lorsque le maïs sucré se trouve entre les stades de la 1<sup>re</sup> à la 6<sup>e</sup> feuille (4 collerettes visibles). Le coléoptile (feuille courte et tronquée) compte comme la première feuille.

Ne pas récolter le maïs sucré dans les 40 jours suivant l'application.

NOTE : Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application de l'Herbicide NICOSH ne seront pas supprimées. Il faut procéder au traitement après que la majorité des mauvaises herbes sont sorties de terre.

N'effectuer qu'une seule application par année avec de l'équipement terrestre. Éviter toute application excessive.

Ne pas appliquer par voie aérienne.

Se référer aux autres sections de la présente étiquette pour obtenir plus de renseignements sur le mode d'application et le réensemencement (test d'activité biologique) ainsi que les précautions d'emploi.

**LA TOLÉRANCE DES VARIÉTÉS DE MAÏS SUCRÉ ÉNUMÉRÉES CI-DESSOUS A ÉTÉ**

**ÉVALUÉE ET ACCEPTÉE LORSQUE L'HERBICIDE NICOSH EST UTILISÉ SELON LE MODE D'EMPLOI**

Bonus BT	GSS 7831	CNS 710	Krispy King	GH 2690	Calico Belle
Elite	FTF222	FTF243	FTF246		
Crisp-N-Sweet		710R	Legacy Marvel	GG445	GSS 9299
Trinity	Honey Select	Candy Corner	Sensor		
GG 214					

Ne PAS appliquer sur la variété Delmonte 2038 car cela risque d'endommager excessivement ou de détruire complètement la culture.

**MAÏS SUCRÉ DANS L'OUEST DU CANADA :**

Krispy King, Jubilee and Jubilee Supersweet

**LIGNÉES AUTOFÉCONDÉES DE MAÏS DE SEMENCE DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT**

Pour supprimer les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette, appliquer l'Herbicide NICOSH à raison de 33,4 grammes/hectare + un agent tensio-actif homologué à 0,2% v/v (se référer à la section de l'étiquette intitulée « Adjuvants de pulvérisation ») lorsque les lignées autofécondées de maïs de semence se trouvent entre les stades de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> feuille (6 collerettes visibles). Le coléoptile (feuille courte et tronquée) compte comme la première feuille.

NOTE : Les lignées autofécondées de maïs de semence n'ont pas toutes été testées; l'utilisation de, l'herbicide NICOSH doit être approuver par la compagnie de maïs de semence et se conformer à ses directives.

NOTE : Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application de l'Herbicide NICOSH ne seront pas supprimées. Il faut procéder au traitement après que la majorité des mauvaises herbes sont sorties de terre.

N'effectuer qu'une seule application par année. Éviter toute application excessive.

Se référer aux autres sections de la présente étiquette pour obtenir plus de renseignements sur le mode d'application et les précautions d'emploi.

**CENCHRUS À ÉPINES LONGUES**

Pour supprimer le Cenchrus à épines longues, appliquer L'Herbicide NICOSH à raison de 33,4 grammes/hectare + un agent tensio-actif homologué à 0,2% v/v (se référer à la section de l'étiquette intitulée « Adjuvants de pulvérisation ») lorsque le maïs cultivé se trouve au stade de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> feuille (6 collerettes visibles) et le Cenchrus à épines longues est au stade de la 3<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> feuille. Le coleoptile (feuille courte et tronquée) compte comme la première feuille.

Ne pas récolter le maïs dans les 30 jours suivant l'application.

NOTE : Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application de L'Herbicide NICOSH ne seront pas supprimées. Il faut procéder au traitement après que la majorité des mauvaises herbes sont sorties de terre.

N'effectuer qu'une seule application par année avec de l'équipement terrestre. Éviter toute application excessive.

Se référer aux autres sections de la présente étiquette pour obtenir plus de renseignements sur le mode d'application et le réensemencement (test d'activité biologique) ainsi que les précautions d'emploi.

**MAÏS CULTIVÉ DANS L'OUEST DU CANADA - MANITOBA, SASKATCHEWAN, ALBERTA ET COLOMBIE-BRITANNIQUE :**

Appliquer l'Herbicide NICOSH à raison de 33,4 grammes/hectare + un agent tensio-actif non ionique à 0,2 % v/v (CITOWETT+ PLUS, AGRAL\* 90 OU AG-SURF\*) lorsque le maïs se trouve entre les stades de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> feuille (6 collerettes visibles). Le coléoptile (feuille courte et tronquée) compte comme la première feuille.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées:

MAUVAISE HERBE	STADE DE CROISSANCE
Pied-de-coq	1 <sup>re</sup> -6 <sup>e</sup> feuille (jusqu'au début du tallage – 2 talles à 2 feuilles
Panic d'automne	1 <sup>re</sup> -6 <sup>e</sup> feuille (jusqu'au début du tallage – 2 talles à 2 feuilles
Sétaire verte	1 <sup>re</sup> -6 <sup>e</sup> feuille (jusqu'au début du tallage – 2 talles à 2 feuilles
Panic capillaire	1 <sup>re</sup> -6 <sup>e</sup> feuille (jusqu'au début du tallage – 2 talles à 2 feuilles
Chiendent	3 <sup>e</sup> -6 <sup>e</sup> feuille (10-20cm de haut du - feuille étendue)
Folle avoine	3 <sup>e</sup> -6 <sup>e</sup> feuille
Sétaire glauque*	1 <sup>re</sup> -6 <sup>e</sup> feuille (jusqu'au début du tallage – 2 talles à 2 feuilles

\* Répression seulement. La répression des mauvaises herbes consiste en une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (en termes de population ou de vigueur) par comparaison à une zone non traitée. Le degré de répression varie selon la taille des mauvaises herbes et les conditions environnementales avant et après le traitement.

NOTE : Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application de l'Herbicide NICOSH ne seront pas supprimées. Il faut procéder au traitement après que la majorité des mauvaises herbes sont sorties de terre.

Les graminées annuelles sont plus sensibles à l'herbicide lorsqu'elles sont petites et en pleine croissance.

L'herbicide NICOSH se dégrade grâce aux processus naturels se produisant dans le sol. Des essais sur le terrain démontrent que l'on peut procéder aux cultures suivantes en toute sécurité aux intervalles indiqués après avoir cultivé du maïs traité avec l'herbicide NICOSH.

Culture	Intervalle Entre Les Cultures
Céréale de printemps (y compris blé and orge) Maïs Pois de grande culture Lin Pomme de terre Haricot sec † Tournesol Canola (y compris Clearfield canola) Luzerne	10 mois

† Les variétés de haricots secs peuvent varier dans leur tolérance aux herbicides, y compris à l'herbicide NICOSH. Étant donné que toutes les espèces de haricots secs comme la rotation des cultures n'ont pas été testées pour leur tolérance à l'Herbicide NICOSH, la première plantation de chaque variété au champ précédemment traité avec l'herbicide NICOSH devrait se faire sur une

petite section de chaque variété pour confirmer la tolérance avant l'utilisation comme pratique régulière sur toute la culture . S'enquérir auprès de votre fournisseur de semences pour plus de détails sur la tolérance de variétés spécifiques de haricots secs communs envers l'herbicide NICOSH.

Si l'on doit effectuer d'autres cultures, il est recommandé de faire au préalable un test d'activité biologique. Un test d'activité biologique consiste à faire pousser jusqu'à maturité une bande expérimentale de la plante ou des plantes que l'on désire cultiver l'année suivante.

Se référer aux autres sections de la présente étiquette pour obtenir plus de renseignements sur le mode d'application et le réensemencement (test d'activité biologique) ainsi que les précautions d'emploi.

### **MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE NICOSH – OUEST DU CANADA SEULEMENT**

L'herbicide NICOSH + l'herbicide BANVEL\* II

Ce mélange en réservoir supprime ou réprime les mauvaises herbes contre lesquelles l'herbicide NICOSH utilisé seul est efficace ainsi que plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges. Mélanger en réservoir 33,4 g/ha de l'herbicide NICOSH et 600 mL/ha (288g m.a./ha) de l'herbicide BANVEL\* II et appliquer en postlevée par voie terrestre seulement. Ce mélange doit être utilisé avec un agent tensio-actif non ionique tel que Agral\*, Agsurf\*, ou Citowett\* Plus à une concentration de 0,2 % v/v (2 L/1000 L).

Appliquer sur les mauvaises herbes jusqu'au stade de croissance de 6 feuilles.

Ne pas appliquer ce mélange en réservoir à moins de 30 jours avant la récolte.

### **MÉLANGE EN RÉSERVOIR AVEC L'HERBICIDE NICOSH - DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES**

L'herbicide NICOSH + l'herbicide Pardner\*

Ce mélange en réservoir supprimera ou réprimera les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de L'herbicide NICOSH ainsi que les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de l'herbicide Pardner\* . Mélanger en réservoir 33,4 g/ha (25 g m.a/ha) de l'herbicide NICOSH et 1L/ha de l'herbicide Pardner\* (280 g m.a./ha) et appliquer en postlevée par voie terrestre seulement. Ce mélange doit être utilisé avec un agent tensio-actif non ionique tel que Agral\* 90, Agsurf\*, ou Citowett\* Plus à une concentration de 0,2 % v/v (2 L/1000 L).

Appliquer sur les mauvaises herbes quand le maïs est entre les stades de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> feuilles (2 à 6 collerettes visibles)

Ne pas récolter le maïs dans les 30 jours suivant l'application.

Se référer aux autres sections de la présente étiquette pour obtenir plus de renseignements sur le mode d'application et le réensemencement (test d'activité biologique) ainsi que les précautions d'emploi.

### **DIRECTIVES DE MÉLANGE:**

1. Remplir le réservoir propre au quart environ avec de l'eau fraîche.
2. Mettre l'agitateur en marche à la vitesse maximale.

3. Ajouter la quantité requise de l'Herbicide NICOSH à l'eau du réservoir tout en faisant fonctionner l'agitateur. Laisser l'agitateur marcher à le produit totalement dispersé dans l'eau. Une agitation continue est nécessaire pour maintenir le produit en suspension.
4. Une fois l'herbicide NICOSH bien mélangé et en suspension, ajouter la quantité appropriée de l'herbicide destiné au mélange en réservoir (le cas échéant) dans le réservoir du pulvérisateur, sans cesser de faire fonctionner l'agitateur.
5. Une fois tous les produits bien mélangés et en suspension, ajouter un adjuvant de pulvérisation recommandé (se référer à la section de l'étiquette intitulée «**Adjuvants de pulvérisation**» pour plus de détails).
6. Selon le cas, ajouter 28% d'engrais liquide à base de nitrate d'ammonium et d'urée.
7. Ajouter le reste de l'eau nécessaire à la préparation.

Pour les mélanges subséquents, s'assurer que le volume de solution de pulvérisation qui reste dans le réservoir est inférieur à 10 % du volume de solution à préparer.

L'agitation de la solution est nécessaire pour assurer l'homogénéité du mélange et l'uniformité de l'application. Le volume d'eau optimal à employer pour l'application de l'herbicide NICOSH varie de 140 à 190 litres par hectare (100 litres d'eau par hectare au minimum). Utiliser une pression de pulvérisation de 175 à 275 kPa. On recommande de se servir de buses à jet plat en éventail. Utiliser des tamis de filtration de 50 mailles ou moins. Utiliser la préparation de l'Herbicide NICOSH dans les 24 heures, car sinon le produit risque de se dégrader et de perdre de son efficacité. Agiter vigoureusement le mélange à pulvériser chaque fois qu'on l'a laissé reposer dans le réservoir.

NOTE: L'herbicide NICOSH se dégradera dans de l'eau acide ou fortement alcaline. Ne pas préparer plus de solution que l'on peut utiliser en une journée. Si l'on interrompt la pulvérisation, bien agiter de nouveau le mélange à pulvériser avant de reprendre le traitement.

#### **NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:**

Afin d'éviter tout dommage ultérieur aux cultures utiles, bien nettoyer l'outillage de mélange et de pulvérisation immédiatement après le traitement pour éliminer toute trace de l'Herbicide NICOSH:

1. Vider le réservoir. Rincer parfaitement au jet l'intérieur du réservoir, puis faire circuler de l'eau propre dans le réservoir, la rampe et les tuyaux flexibles pendant au moins 5 minutes.
2. Remplir le réservoir d'eau propre et y ajouter un litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Bien nettoyer les tuyaux flexibles, la rampe et les buses à l'aide de cette solution, puis ajouter de l'eau pour remplir complètement le réservoir. Faire passer la solution de nettoyage dans le réservoir et les tuyaux flexibles pendant au moins 15 minutes. Rincer à nouveau les tuyaux flexibles, la rampe et les buses avec la solution de nettoyage et vider le réservoir.
3. Enlever les buses et les tamis et les nettoyer à part dans un seau contenant un agent nettoyant et de l'eau.
4. Répéter l'étape 2.
5. Bien rincer le réservoir à l'eau propre pendant au moins 5 minutes et faire circuler l'eau à travers les tuyaux flexibles et la rampe.



6. AVANT d'utiliser le pulvérisateur pour l'application suivante, rincer le réservoir, la rampe et les tuyaux flexibles à l'eau claire pendant 5 minutes.

ATTENTION: NE PAS ajouter d'eau de Javel à l'ammoniaque. Le mélange du chlore avec l'ammoniaque entraîne le dégagement d'un gaz à odeur de chlore et de moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. NE PAS nettoyer l'outillage dans un espace fermé..

### UTILISATION D'INSECTICIDES

Pour protéger les cultures au maximum, appliquer de l'HERBICIDE NICOSH uniquement sur le maïs qui n'a PAS été traité avec un insecticide organophosphoré de sol hautement systémique, tel que LORSBAN\*.

NE PAS mélanger l'Herbicide NICOSH en réservoir avec un insecticide organophosphoré. NE PAS appliquer un insecticide organophosphoré foliaire moins de sept jours avant ou après la pulvérisation de l'Herbicide NICOSH.

### REPLANTATION À D'AUTRES CULTURES

L'herbicide NICOSH se dégrade grâce aux processus naturels se produisant dans le sol. Des essais sur le terrain démontrent que l'on peut procéder aux cultures suivantes en toute sécurité aux intervalles indiqués après avoir cultivé du maïs traité avec l'Herbicide NICOSH.

#### L'EST DU CANADA

CULTURE	INTERVALLE ENTRE LES CULTURES
Blé d'automne	4 mois
Orge de printemps, canola, soya, haricots blancs, trèfle rouge sorgho, Maïs cultivé, luzerne	10 mois

#### QUEST DU CANADA

Culture	Intervalle Entre Les Cultures
Céréale de printemps (y compris blé and orge) Maïs Pois de grande culture Lin Pomme de terre Haricot sec † Tournesol Canola (y compris Clearfield canola) Luzerne	10 mois

† Les variétés de haricots secs peuvent varier dans leur tolérance aux herbicides, y compris à l'herbicide NICOSH. Étant donné que toutes les espèces de haricots secs comme la rotation des cultures n'ont pas été testées pour leur tolérance à l'Herbicide NICOSH, la première plantation de chaque variété au champ précédemment traité avec l'herbicide NICOSH devrait se faire sur une petite section de chaque variété pour confirmer la tolérance avant l'utilisation comme pratique régulière sur toute la culture . S'enquérir auprès de votre fournisseur de semences pour plus de

détails sur la tolérance de variétés spécifiques de haricots secs communs envers l'herbicide NICOSH.

Si l'on doit effectuer d'autres cultures, il est recommandé de faire au préalable un test d'activité biologique. Un test d'activité biologique consiste à faire pousser jusqu'à maturité une bande expérimentale de la plante ou des plantes que l'on désire cultiver l'année suivante.

### **TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE**

Choisir une ou plusieurs zones représentatives du champ précédemment traité avec l'Herbicide NICOSH pour planter les cultures du test d'activité biologique. On doit tenir compte de facteurs tels que les dimensions du champ, la texture du sol, l'égouttement et les endroits où les machines agricoles tournent normalement pour changer de direction, et choisir les emplacements les plus représentatifs des conditions du sol. Dans les grands champs, on peut avoir besoin de plus d'un emplacement pour obtenir des résultats fiables.

Les bandes d'essai doivent être ensemencées perpendiculairement au sens dans lequel le champ a été arrosé. Ces bandes d'essai doivent être assez longues pour croiser la largeur de plusieurs bandes de terre arrosées. Les essais faits sur de grandes surfaces sont évidemment plus fiables que les essais plus limités.

Utiliser l'équipement ordinaire pour le labourage et l'ensemencement des bandes d'essai. Préparer une couche et y semer les cultures et variétés que l'on voudrait pouvoir produire l'année suivante. Il est important de procéder de la manière habituelle, c'est-à-dire de semer à la même époque, dans les mêmes conditions et selon les techniques et pratiques agricoles normalement employées. Faire en même temps un essai dans une zone voisine qui n'a pas été traitée avec l'Herbicide NICOSH afin de s'assurer un point de comparaison.

Au fur et à mesure de la levée et de la croissance des cultures, examiner les points suivants dans les zones traitées avec l'Herbicide NICOSH et dans les zones non traitées:

aspect général de la culture - enracinement - taux de croissance - couleur et vigueur  
- rendement

Poursuivre ses observations jusqu'à ce que les cultures d'essai arrivent à maturité. Prendre soin de ne pas appliquer trop d'herbicide sur les bandes d'essai pour ne pas risquer d'endommager les cultures. Si le test indique que le sol contient des résidus de l'Herbicide NICOSH, continuer à cultiver seulement les variétés énumérées sur l'étiquette et ne pas entreprendre d'autres cultures avant qu'un test d'activité biologique ne confirme que les cultures susceptibles croissent normalement.

### **PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'UTILISATION DU PRODUIT:**

Ne pas appliquer l'Herbicide NICOSH pendant les périodes de pluies abondantes ou lorsque le sol est saturé d'eau. Ne pas appliquer le produit directement sur une étendue d'eau ou de l'eau courante. Ne pas appliquer dans les zones où les eaux de surface provenant des champs traités peuvent ruisseler sur des terres arables adjacentes ayant été ensemencées ou devant l'être, ou dans des étendues d'eau (ruisseaux, étangs, marais, eaux d'irrigation) ou des puits. Appliquer le produit uniquement lorsqu'il n'y a aucun risque que la solution de pulvérisation ne dérive et contamine des terres ne devant pas être traitées, étant donné que de très petites quantités de solution de pulvérisation de l'Herbicide NICOSH peuvent gravement endommager les cultures sensibles à son action durant les périodes de croissance et de dormance.

Comme avec tout herbicide, il faut éviter, sous peine d'endommager la culture, de faire les applications de façon qu'elles se chevauchent; il faut également éviter de démarrer, d'arrêter, de ralentir ou de tourner pendant que le pulvérisateur fonctionne.

Éviter la pulvérisation hors cible du produit ou sa dérive sur les habitats importants de la faune tels que les étangs, les marais, les ruisseaux, les zones de végétation sur le bord des étendues d'eau, les terres boisées et les brise-vents. Laisser une zone tampon de 22 mètres entre la dernière largeur traitée et les étendues d'eau ou les marais. Laisser une zone tampon de 5 mètres entre la dernière largeur traitée et les habitats terrestres indiqués ci-dessus.

Ne pas appliquer l'herbicide NICOSH moins de 30 jours avant la récolte du maïs (ensilage, fourrage ou grain.)

Ne pas laisser paître des bêtes dans les champs traités et ne pas leur donner le maïs (ensilage, fourrage ou grain) comme nourriture pendant au moins 30 jours après une application d'herbicide NICOSH.

### **RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:**

Gestion de la résistance à l'Herbicide NICOSH, herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide NICOSH et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le L'herbicide NICOSH ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Sharda Cropchem Limited au 1-888-931-2530.

**ENTREPOSAGE:**

Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement, à l'écart des autres pesticides, des engrais ou de la nourriture pour les humains et les animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Toujours bien refermer le contenant.

**ÉLIMINATION:**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

S'il s'agit d'un sac en plastic:

1. Rendre le sac inutilisable.
2. Éliminer le sac conformément à la réglementation provinciale.

S'il s'agit d'un contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se retrouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'y aller porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte de contenants dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

\*Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.